



Actions sociales nouvelles

Décomposées en plusieurs chapitres :

- En faveur des 18/25 ans.
- En faveur des aînés.
- En faveur des personnes de condition modeste et des plus démunis.
- En faveur des personnes handicapées
- Commerce équitable.
- Divers

En faveur des 18/25 ans :

- **Adhésion à Mission Locale de l'Orléanais.** Les 3 missions de la MLO sont:
 - o Accueillir, informer, orienter tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.
 - o Construire et accompagner l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
 - o Développer le partenariat local et institutionnel au service des jeunes.

Travail en partenariat avec les communes limitrophes de Darvoy et St Denis de l'Hôtel.

Mise à disposition d'une conseillère d'insertion (une demi-journée) une fois tous les quinze jours pour les trois communes.

Mise en place de deux "Tremplin pour l'emploi" pour des jeunes du canton à Darvoy et Jargeau.

- **Bourse au permis de conduire.**

Ce dispositif consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans sélectionnés sur des critères financier, d'insertion et de citoyenneté.

En faveur des aînés:

- **Seniors en vacances.**

En parallèle des traditionnels repas des anciens et voyage annuel d'une journée pour nos aînés, signature avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) du programme "Seniors en vacances" (délibération du 19 mars 2009) qui permet aux seniors à revenus modestes de partir en vacances en bénéficiant d'une aide financière directe de l'ANCV, de la mairie et de tarifs préférentiels du tourisme. Permet de rompre la solitude et l'isolement, d'offrir du bien-être, d'allier plaisir et prévention.

- **Mise en place d'un atelier mémoire.**

Mis en place d'un atelier mémoire (15 séance de octobre 2009 à mars 2010) destiné aux personnes âgées pour leur permette de faire travailler ou d'entretenir leur mémoire en partenariat avec le CLIC Val d'Or de Sully (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du VAL D'OR).

En faveur des personnes de condition modeste et des plus démunis :

- Réflexion sur la création d'une "épicerie sociale intercommunale" ou une structure équivalente. Mise en place d'un groupe de travail avec les communes limitrophes, la CAF, le Conseil Général et les associations d'entraide de Jargeau.
- **Abattement sur la taxe d'habitation** en faveur des personnes de condition modeste. Abattement spécial à la base de 5% de la valeur locative moyenne des logements (délibération du 8 juillet 2010).
- **Adhésion à l'association "Culture du Cœur"**. But de l'association : lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale par le développement de l'accès des personnes en situation de précarité aux manifestations et pratiques culturelles et artistiques. Concrètement, *Cultures du Cœur* sollicite les organismes artistiques et culturels afin qu'ils offrent des places aux personnes qui sont exclues des pratiques des manifestations culturelles pour des raisons économiques ou sociales. Pour s'assurer de toucher le public concerné par son action, *Cultures du Cœur* coopère avec des relais « locaux » : associations de quartier, établissements scolaires, centres d'action sociale, centres sociaux, missions de réinsertion...
- **Travail avec les association d'insertion :**
 - o Distribution à l'ensemble des foyers georgoliens du bulletin trimestriel Jargeau Info par des personnes en situation d'insertion par le biais de l'ADMR présente sur Jargeau.
 - o Convention avec l'association "Le Tremplin" (Association de réinsertion par l'emploi créée en 1985, spécialisée dans le traitement et le recyclage des biens de consommation usagés) en lien avec le tri et le ramassage des papiers et cartons produits par la collectivité (délibération du conseil municipal du 17 décembre 2009).

En faveur des personnes handicapés :

- **Abattement sur la taxe d'habitation** en faveur des personnes handicapées. Abattement à appliquer sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalide égale à 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Abattement également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineurs ou majeurs qui satisfont à une au moins des conditions (délibération du 9 juillet 2009).

Commerce équitable :

- introduction progressive de produits de commerce équitable et bio (café, thé, sucre, jus d'orange, chocolat...) lors de l'**accueil des nouveaux habitants et l'accueil des bénéficiaires de la banque alimentaire**.
- Au **CLSH animation** par Max Havelaar avec les enfants en journée et goûté avec les parents en fin d'après-midi.
- Chocolats équitable à Noël pour les **friandises des aînées de la maison de retraite**.
- Participation à la **dixième quinzaine du commerce équitable** en avril 2010. Dans le cadre du jumelage Jargeau-Reilingen, la mairie de Jargeau a offert lors du vernissage de l'exposition de photos de l'artiste allemand Frank Seifert un petit déjeuner équitable à ses hôtes allemands.
- Le marché bio trimestriel devient en 2011 un marché bio et équitable.

Divers :

- Réflexion engagées sur la **taxe des logements vacants, le micro-crédit personnel et le travail avec des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail - personnes handicapées)**.